

# LE DISPOSITIF TIERS TEMPS

## Qu'est-ce que le dispositif Tiers temps ?

Le Tiers temps correspond à la décharge d'un 1/3 du temps de cours attribuée à un enseignant. Il a pour but de développer un projet répondant à la mission d'animation et de développement des territoires (ADT) des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA). Cette décharge est attribuée pour une durée de trois ans.

## Pourquoi postuler ?

La mission ADT découle de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Les EPLFPA sont des lieux d'expérimentations techniques et pédagogiques ancrés dans le territoire. Le tiers temps s'inscrit donc dans la mise en œuvre d'une démarche de projet partenariale, servant l'apprentissage des élèves, les attentes des professionnels et des acteurs du territoire.

Consciente des enjeux liés aux démarches de projet pour les apprenants et les acteurs des territoires, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) met à disposition des EPLFPA du temps de travail pour leur permettre de participer pleinement au développement du territoire dans toutes ses composantes sociales, économiques, culturelles et environnementales.

## Qui peut postuler ?

Les décharges d'un tiers temps d'enseignement sont accordées à des personnels enseignants et ingénieurs en poste dans un EPLFPA, toute discipline confondue.

Toutes les filières sont concernées : productions agricoles, aménagement et services. Les projets proposés prennent appui sur les problématiques techniques, pédagogiques, éducatives inscrites dans le projet d'établissement.

## Comment postuler ?

Les EPLFPA candidats font parvenir dans un premier temps une déclaration d'intention à la DGER sous couvert des DRAAF. Elle est renseignée dès la sortie de la note de service annuelle en début d'année civile sur [www.adt.educagri.fr](http://www.adt.educagri.fr).

Un comité, composé de représentants des SRFD et de l'administration centrale sélectionne les projets. Les établissements retenus bénéficient d'un tiers temps à partir de la rentrée scolaire suivante pour trois années consécutives sous réserve d'une évolution positive de l'action.

## Les actions éligibles doivent :

- s'inscrire dans le projet d'établissement et le projet régional Enseigner à produire autrement (PREPA) ;
- s'appuyer sur un diagnostic et une vision stratégique de l'implication de l'EPLFPA dans l'animation et le développement du territoire dans toutes ses dimensions culturelles, sociales, économiques et environnementales ;
- s'appuyer sur des partenariats identifiés avec les acteurs locaux (associations, collectivités, services déconcentrés de l'Etat, responsables économiques, organisations professionnelles, autres établissements d'enseignement, organismes de développement et instituts de recherche, ...);
- s'appuyer sur une équipe interne dont le porteur de projet et sur l'équipe de direction ;



*Etudiants en BTS Sciences et techniques des aliments lors d'un voyage transfrontalier de découverte à la rencontre de professionnels belges. Projet Tiers temps de l'EPLFPA de Nancy-Pixérécourt*

- associer l'équipe enseignante et les apprenants afin que le projet induise des retombées pédagogiques et permette une synergie entre les différentes missions de l'enseignement agricole ;
- avoir un impact significatif sur l'insertion de l'établissement dans son territoire.

## Quel accompagnement du dispositif ?

### La DGER

#### Les bureaux

BDAPI – Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation

BAEVS – Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire  
Ils rédigent et diffusent les notes de services, animent le comité de sélection des projets tiers temps et veillent à la cohérence et à la complémentarité avec les autres dispositifs (référents agro-écologiques, etc.)

#### L'inspection

Inspecteurs chargés des établissements et des missions.

### Le CEZ - Bergerie nationale de Rambouillet

Le CEZ - Bergerie Nationale assure depuis 2007 l'animation du dispositif tiers temps dans le cadre de la mission Animation Développement des Territoires. Ses actions sont :

- L'appui et l'accompagnement aux porteurs de projets
- L'analyse et la synthèse des projets et participation aux comités de sélection
- L'organisation annuelle des séminaires de rencontre des porteurs de projets
- La valorisation du dispositif et l'articulation avec les autres actions portées par le dispositif national d'appui (DNA).

#### Les groupes de travail

Des groupes de travail ont été mis en place depuis 2016 (exemples : Faire de son projet ADT un projet pédagogique et éducatif, la gestion des haies multifonctionnelles). Ils bénéficient d'un accompagnement du CEZ-Bergerie nationale et des animateurs thématiques de la DGER. Des accompagnements pédagogiques sur site sont possibles.



*Groupe de travail sur la gestion des haies multifonctionnelles, plan de gestion valorisation technique et pédagogique*

### Les chargés de mission régionaux des DRAAF/SRFD

Le chargé de mission ADT/DEI SRFD est un acteur important, pour :

- Accompagner le montage du projet
- Faire remonter au niveau national les projets portés par les établissements
- Suivre des projets portés par les établissements
- Faire connaître le projet auprès d'autres services de la DRAAF et auprès des partenaires régionaux,
- Mettre en réseau les porteurs de projet au niveau



*Etudiants en Bac pro CGEA et BPREA : plantation en agroforesterie. Projet Tiers temps de l'EPLFPA La Cazotte – Saint-Affrique*

régional ou interrégional.

### Les animateurs de réseaux thématiques dépendant des bureaux

-Du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BDAPI): Réseaux agriculture biologique, agronomie-Ecophyto, Alimentation, Aquacole, Biodiversité, Certification environnementale, Elevage, Formation agroalimentaire, Gestion et protection de l'eau, Horticulture et paysage, Performance énergétique des exploitations et des ateliers technologiques ;

-De la Vie scolaire étudiante et de l'insertion : éducation au développement durable (RNEDD), égalité des chances pour toutes et tous, animation développement culture, insertion, éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA), handicap.

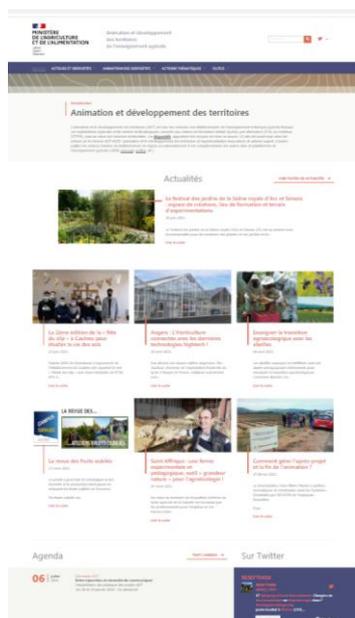
### Le Dispositif National d'Appui (DNA)

L'ensemble des établissements du DNA: le CEZ-Bergerie nationale de Rambouillet., l'ENSFEA, Agrocampus ouest, Agrosup Dijon, Montpellier Supagro, Ils appuient les EPLFPA sur diverses thématiques techniques, pédagogiques et éducatives.

## Quels outils ?

### Le site internet

[www.adt.educagri.fr](http://www.adt.educagri.fr)



Ce site comprend :

- l'outil d'entrée d'inscription et de suivi des dossiers
- la vitrine des projets développés au sein des territoires
- l'information sur l'animation des réseaux et des dispositifs
- l'actualité sur l'animation et le développement des territoires.

## Espace RESANA

Un espace dédié au dispositif permet des échanges de documents..

## Les rencontres annuelles

Une fois par an, un séminaire est organisé pendant deux jours à la Bergerie nationale de Rambouillet. Il permet de regrouper tous les intervenants du dispositif tiers de temps et chefs de projet. C'est un moment de capitalisation, de synthèses et d'échanges. Les comptes-rendus et les supports d'interventions sont à disposition sur la conférence et sur le site :



*Séminaire annuel ADT- 2019- Bergerie nationale*

[www.adt.educagri.fr](http://www.adt.educagri.fr)

## Références

Loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux

Loi 2014-1170 du 13 octobre 2014, loi d'avenir.

Loi 2010-874 du 24 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Note de service DGER/SDRICI annuelle: appel à propositions de projets contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires, ou à vocation éducative, au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.



*Etudiants en BTS Aménagements paysagers sur un chantier d'écoconception paysagère dans le cadre du Tiers temps de l'EPLEFPA Le Mans)*

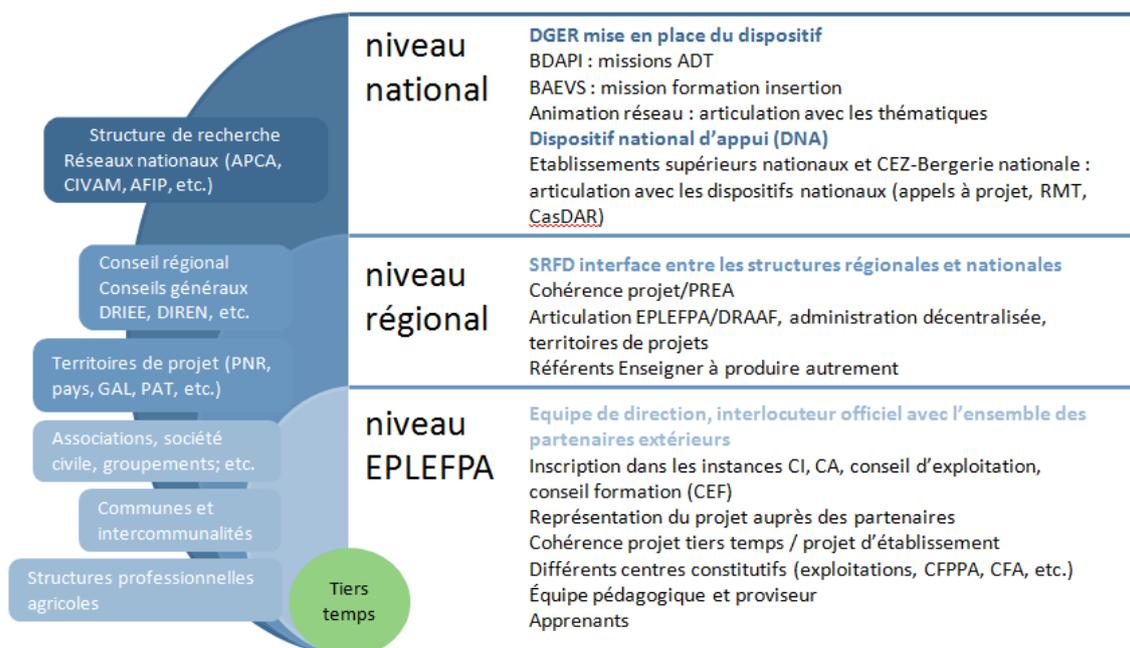
## Quelques types de projets

Projets d'innovation techniques portés par l'exploitation ou la plateforme technique, articulés avec d'autres politiques publiques d'impulsions ministérielles (écophyto action 16), interministérielles (BiodivEA), ou de politiques locales (agenda 21, appels à projet)

Projets d'innovation éducative (lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre les violences et les discriminations, projets culturels territoriaux.)

## Représentation schématique des différents acteurs intervenant dans les projets tiers temps

Les différents acteurs intervenants dans les projets tiers temps ont été identifiés suite aux travaux réalisés par les porteurs de projets. La colonne de droite représente les acteurs institutionnels internes à l'enseignement agricole et leur rôle possible dans la mise en place de synergies entre les différentes actions de l'enseignement agricole. Dans la partie gauche en encadré sont représentés de façon non exhaustive les principaux partenaires extérieurs à l'enseignement agricole généralement impliqués dans les projets tiers temps et leur positionnement à un niveau local, régional ou national.



ADT : animation et de développement des territoires  
 BDAPI : Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation  
 BiodivEA : Biodiversité des exploitations agricoles  
 BAEVS – Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire  
 CEZ : centre d'enseignement zootechnique  
 CA : conseil d'administration  
 CasDAR : Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »  
 CI : conseil intérieur  
 DGER : Direction générale de l'enseignement et la recherche  
 DIREN : Direction régionale de l'environnement  
 DNA : Dispositif national d'appui  
 DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
 DRAC : Direction régionale des affaires culturelles  
 ENSFEA : Ecole nationale de la formation agronomique  
 EPLEFPA : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

GAL : Groupe d'acteurs locaux  
 LEGTA : Lycée d'enseignement général et technologique agricole  
 POFE : Sous-direction des politiques de formation et d'éducation  
 PNR : Parc naturel régional  
 PREA : Programme Régional pour l'enseignement agricole  
 PREPA : Programme Régional «Enseigner à Produire Autrement»  
 RESEDA : Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent  
 RMT : Réseau mixte technologique  
 RNEDD : Réseau national d'éducation au développement durable  
 SDRICI : Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales  
 SRFD : Service régional de la formation et du développement

### Personnes ressources

DGER : Espérance brendlé (BDAPI), Franck Feuillatre (BAEVS), Philippe Renard (BRECI)  
 CEZ - Bergerie nationale : Marie-Sylvie Auffret

Ce document a été actualisé en juillet 2021 par : CEZ-Bergerie nationale – Département Agricultures et Transitions -- Parc du château CS 40609 – 78514 Rambouillet cedex